

Consultation

En raison du contexte épidémique actuel, le port du masque est obligatoire lors de vos consultations au GHRMSA.



▲ ©

Vous avez prochainement rendez-vous chez un médecin de l'un de nos services pour une consultation ?

Quels documents apporter le jour de la consultation ?

- > Votre pièce d'identité
- > Votre Carte Vitale ou votre attestation C2S et votre carte de mutuelle à jour de vos droits
- > La lettre de votre médecin (si vous en avez une)
- > Le dossier médical en votre possession (avec radiographies et résultats des prélèvements sanguins)
- > La dernière ordonnance ou, à défaut, la liste des médicaments que vous prenez.

Vous ne pouvez pas venir à votre rendez-vous?

Prévenez le plus tôt possible : contactez le service concerné à l'aide de notre [annuaire des consultations](#).

Bornes d'enregistrement - Hôpital Emile Muller et hôpital Femme-Mère-Enfant de Mulhouse

Le jour de votre venue, présentez-vous 20 minutes avant l'heure de votre rendez-vous, à l'une des bornes situées dans les halls. Introduisez votre Carte Vitale et laissez vous guider ! Si votre dossier administratif est complet, la borne vous orientera directement vers votre consultation. Sinon, vous serez redirigé vers le Bureau Des Entrées pour compléter votre dossier.

Attention certains services de consultations ont encore leur propre accueil décentralisé : inutile de passer par le Bureau Des Entrées, ces unités constituent elles-mêmes votre dossier administratif. [Consultez la liste des unités gérées par les bornes](#)

Modalités de consultations

Vous trouverez affichés dans chaque service les jours et heures des consultations publiques et privées des médecins. Les secrétaires médicales vous proposeront un rendez-vous et vous informeront des recommandations préalables à certains examens. Vous pouvez aussi contacter le service par téléphone via [l'annuaire des consultations](#)

Paiement des frais restant à votre charge : à l'issue des soins (ou sous 48 heures si la consultation a lieu en urgence) et après paiement, un reçu vous sera remis afin de permettre le remboursement par votre mutuelle ou tout autre organisme.

Besoin d'un certificat médical ? Adressez-vous au secrétariat médical qui se chargera de le faire établir.

Transports sanitaires

Si votre état de santé nécessite une prescription de transport, votre médecin choisira toujours le moyen le plus approprié en lien avec les recommandations de l'organisme d'assurance maladie.

En dehors des exceptions prévues par la réglementation en vigueur, le choix de l'entreprise de transport vous appartient.

+ EN SAVOIR PLUS

ALLER PLUS LOIN

- Préparer votre venue
- Votre séjour
- Votre sortie
- Règlement des frais
- Autres formalités

GHR MULHOUSE SUD ALSACE

68100
87, AVENUE D'ALTKIRCH

 03 89 64 64 64



CONTACTEZ-NOUS